



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT SUR L'INTERDICTION TEMPORAIRE
DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION DANS LA
RUE F.BACQUET AINSI QUE SUR LA PLACE ROGER
SALENGRO**

Arrêté de Police du 26 juin 2019

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation
d'une fête foraine du **mardi 23 juillet 2019 au mercredi 31 juillet
2019.**

ARRETE

ARTICLE 1

*Pendant toute la durée de la fête foraine, le stationnement de tout
véhicule sera interdit dans la rue F. Bacquet ainsi que sur la place
Roger Salengro y compris pour les riverains.*

ARTICLE 2

*L'accès à la rue F.Bacquet et à la place Roger Salengro sera
interdit à tout véhicule pendant la durée de la fête foraine et la rue
sera barrée à hauteur de la Maison Maurice Thorez ainsi qu'au
niveau du parking de la Mairie qui restera accessible.*

ARTICLE 3

*Des panneaux de signalisation informant de la présence d'une
fête foraine seront mis en place par les services municipaux.*

ARTICLE 4

*Monsieur le Responsable des Services Techniques
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de la ville de SIN-LE-NOBLE sont
chargés de l'application du présent arrêté.*

Fait à GUESNAIN,
26 juin 2019

Pour le Maire empêché,
L'Adjointe Déléguée
C.AMADEI

